

**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL**

**670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

**SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/  
L'ENTREPRISE**

**Informations sur le produit**

Nom commercial : BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL  
HELLGRÜN

Identification de l'article : 670370001  
Utilisation de la substance/du mélange : Mastic à 2-comp. à base des résines polyester insaturées  
liquides  
Société : BELFA AG  
Flughofstrasse 52  
CH - 8152 Glattbrugg

Téléphone : +41 44 874 66 66  
Téléfax : +41 44 874 66 33  
Adresse e-mail : [info@belfa.ch](mailto:info@belfa.ch)

Numéro d'appel d'urgence : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum:  
Tel; +41 44 251 51 51 Nationale Notfall-Nr; 145

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

**Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

**Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour  
67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)**

R11: Facilement inflammable.

R20: Nocif par inhalation.

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

**Pictogrammes de danger** :



**F -  
Facilement  
inflammable**



**Xn - Nocif**

**Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Flam. Liq. 2

Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2

Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Éléments d'étiquetage**

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

❖ styrène

**Pictogrammes de danger** :



**Flamme**



**Point  
d'exclamation**

**Mention d'avertissement** : **Danger**

**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL**

**670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

- Mentions de danger : H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Conseils de prudence : Prévention:  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
Intervention:  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
- Mention d'avertissement : Peut produire une réaction allergique.
- Composants sensibilisants : acide gras ramifiés en C6-19, sel de cobalt (2+)  
Peut déclencher une réaction allergique.

**SECTION3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Nature chimique du mélange**

Mastic à 2-comp. à base des résines polyester insaturées liquides

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS	Classification 67/548/CEE	Classification RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
styrène	100-42-5	Xn R10 ; R20; R36/38	Flam. Liq. 3 H226 Acute Tox. 4 H332 Skin Irrit. 2 H315 Eye Irrit. 2 H319	>= 25,00 - < 30,00
acétone; diméthylcétone	67-64-1	F, Xi R11 ; R36; R66; R67	Flam. Liq. 2 H225 Eye Irrit. 2 H319 STOT SE 3 H336	>= 1,00 - < 10,00
acide gras ramifiés en C6-	68409-81-	Xn	Acute Tox. 4	>= 0,10 - < 1,00

**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL**

**670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

19, sel de cobalt (2+)	4	R22 ; R38; R43	H302 Skin Irrit. 2 H315 Skin Sens. 1 H317	
------------------------	---	-------------------	---	--

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Consulter un médecin après toute exposition importante.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Appeler un médecin.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes

**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL**

**670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

fermées.

---

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
- Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

---

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manipulation**

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8).  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

**Stockage**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer.  
Entreposer dans un endroit frais.  
Conserver dans un endroit bien ventilé.  
Réfermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
- Classe de stockage (Allemagne) : Liquides inflammables

**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL**

**670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé  
selon les prescriptions.

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

No.-CAS	Nom Chimique	Paramètres de contrôle	Type:	Mise à jour	Base
100-42-5	styrène	85 mg/m <sup>3</sup> 170 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2015 2015	SUVA SUVA
123-86-4	acétate de n-butyle	480 mg/m <sup>3</sup> 960 mg/m <sup>3</sup> 960 mg/m <sup>3</sup>	TWA Ceiling STEL	2015 1999 2015	SUVA SUVA SUVA
67-64-1	acétone; diméthylcétone	1.200 mg/m <sup>3</sup> 2.400 mg/m <sup>3</sup> 2.400 mg/m <sup>3</sup>	TWA Ceiling STEL	2015 1999 2015	SUVA SUVA SUVA
68409-81-4	acide gras ramifiés en C6-19, sel de cobalt (2+)	0,1 mg/m <sup>3</sup>	TWA	2003	SUVA
100-42-5	styrène	215 mg/m <sup>3</sup>	VME	1999	INRS (FR)
123-86-4	acétate de n-butyle	710 mg/m <sup>3</sup> 940 mg/m <sup>3</sup>	VME VLE	2003 2003	INRS (FR) INRS (FR)
67-64-1	acétone; diméthylcétone	1.800 mg/m <sup>3</sup>	VME	1999	INRS (FR)
100-42-5	styrène	86 mg/m <sup>3</sup>	MAK	01 2006	TRGS 900
123-86-4	acétate de n-butyle	480 mg/m <sup>3</sup>	MAK	09 2003	TRGS 900
67-64-1	acétone; diméthylcétone	1.200 mg/m <sup>3</sup>	MAK	01 2006	TRGS 900
100-42-5	styrène	86 mg/m <sup>3</sup> 172 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED VLA-EC	2003 2003	VLA (ES) VLA (ES)
123-86-4	acétate de n-butyle	724 mg/m <sup>3</sup> 965 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED VLA-EC	2004 2004	VLA (ES) VLA (ES)
67-64-1	acétone; diméthylcétone	1.210 mg/m <sup>3</sup> 1.810 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED VLA-EC	2003 2000	VLA (ES) VLA (ES)
68409-81-4	acide gras ramifiés en C6-19, sel de cobalt (2+)	0,02 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED	2003	VLA (ES)
100-42-5	styrène	85 mg/m <sup>3</sup> 170 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2000 2000	OEL (IT) OEL (IT)
123-86-4	acétate de n-butyle	713 mg/m <sup>3</sup> 950 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2000 2000	OEL (IT) OEL (IT)
67-64-1	acétone; diméthylcétone	1.188 mg/m <sup>3</sup> 1.782 mg/m <sup>3</sup> 1.210 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL TWA	2000 2000 2000	OEL (IT) OEL (IT) OEL (IT)
68409-81-4	acide gras ramifiés en C6-19, sel de cobalt (2+)	0,02 mg/m <sup>3</sup>	TWA	2003	OEL (IT)

**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL**

**670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

**Équipement de protection individuelle**

- Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.
- Protection des mains : Gants résistants aux solvants  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Aspect**

- Forme : fluide  
Couleur : vert clair  
Odeur : de solvant

**Données de sécurité**

- Point d'éclair : < 21 °C  
Pression de vapeur : < 1.000 hPa  
à 50 °C  
Densité : Env. 1,5 g/cm<sup>3</sup>  
à 23 °C  
Hydrosolubilité : Note: Non miscible  
Viscosité, dynamique : 13 - 25 Pa.s  
à 23 °C  
Viscosité : > 100 s  
à 20 °C - 6 mm - ISO 2431  
Viscosité : > 30 s  
à 20 °C - 3 mm - ISO 2431

**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL**

**670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

Contrôle de séparation des solvants : < 3 % (v)20 °C

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Matières à éviter : Incompatible avec des agents oxydants.  
Incompatible avec des acides forts et des bases.

Décomposition thermique : Note: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Réactions dangereuses : Note: Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.  
: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë  
Dose: > 20 mg/l, 4 h  
Méthode: Méthode de calcul

Irritation de la peau : Remarques:Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Irritation des yeux : Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.

Sensibilisation : Remarques: Donnée non disponible

Information supplémentaire : Les solvants risquent de dessécher la peau.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

Élimination physico-chimique  
Bioaccumulation

**Effets écotoxicologiques**

**Information supplémentaire sur l'écologie**

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination professionnelle.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL****670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

- Emballages contaminés : - Vider les restes.  
- Eliminer comme produit non utilisé.  
- Ne pas réutiliser des récipients vides.  
- Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.
- Code d'élimination des déchets : 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR**

- UN Numéro : 1263  
Description des marchandises : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 33  
Étiquettes ADR/RID : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

**IATA**

- UN Numéro : 1263  
Description des marchandises : PAINT  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes ADR/RID : 3  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 364  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 353  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : Y341

**IMDG**

- No. de la substance : UN 1263  
Description des marchandises : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes ADR/RID : 3  
No EMS Numéro : F-E,S-E  
Polluant marin : non

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES** Législation nationale



**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL**

**670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

Classification de risque selon le BetrSichV (Allemagne) : Point d'éclair en-dessous de 21 °C, à 15 °C non miscible dans l'eau  
Liquides inflammables particulièrement dangereux

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000  
Numéro : 7b, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau

Données COV : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
: 6,59 %

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
contenu en COV sans l'eau : 31,97 %

Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois : 31,97 %

---

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

**Information supplémentaire**

Phrase(s) R Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

R10	Inflammable.
R11	Facilement inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36	Irritant pour les yeux.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R38	Irritant pour la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.:

**BE-23 POLYESTER SPRITZSPACHTEL**

**670370001**

Date de révision 19.03.2015

Date d'impression 19.03.2015

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.